

Corrigé offert par SES réussite

Première – SES

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information

Document strictement réservé à un usage pédagogique – diffusion interdite

Question 1

Rappel de la question : Expliquez ce qu'est un oligopole.

Affirmation : Un oligopole est une structure de marché dans laquelle un petit nombre d'entreprises offeuses se partagent l'essentiel du marché.

En effet (cours) : dans un oligopole, quelques entreprises seulement font face à une multitude de consommateurs. Comme chaque entreprise est suffisamment grande pour influencer le marché, elle doit tenir compte des décisions de ses concurrentes (interdépendance stratégique). Cela peut conduire à une concurrence en prix, en qualité ou en innovation, mais aussi à des comportements anticoncurrentiels (ententes) si les firmes cherchent à augmenter leurs profits.

Illustration (exemple) : par exemple, pendant longtemps, le marché français de la téléphonie mobile a été dominé par trois grands opérateurs (Orange, SFR, Bouygues), ce qui correspond à une situation d'oligopole.

Question 2

Rappel de la question : À l'aide des données du document, mesurez l'impact de l'arrivée d'un quatrième opérateur sur la facture mensuelle des abonnements mobiles.

Lecture du document (page 2) :

- 2010 : facture moyenne = 26,4 €.
- 2011 : facture moyenne = 24,7 € (arrivée de Free en 2011).
- 2012 : facture moyenne = 21,7 €.
- 2018 (prévision) : facture moyenne = 14,4 €.

Pour mesurer l'impact de manière plus pertinente, on observe l'évolution sur une durée longue (2010 → 2018).

Méthode 1 — Variation absolue (2010 → 2018) :

Variation = $14,4 - 26,4 = -12,0$.

Donc, la facture mensuelle moyenne baisse de 12 € entre 2010 et 2018.

Méthode 2 — Taux de variation (2010 → 2018) :

Taux de variation = $(14,4 - 26,4) / 26,4 \times 100 \approx -45,5 \%$.

Donc, la facture mensuelle moyenne diminue d'environ 45,5 % sur la période.

Méthode 3 — Coefficient multiplicateur (2010 → 2018) :

Coefficient multiplicateur = $14,4 / 26,4 \approx 0,55$.

Donc, en 2018, la facture représente environ 0,55 fois celle de 2010 (elle est proche d'être divisée par deux).

On peut aussi isoler la période suivant l'arrivée du 4e opérateur (2011 → 2018) :

Variation = $14,4 - 24,7 = -10,3$.

Donc, après 2011, la facture baisse encore de 10,3 €.

Taux de variation = $(14,4 - 24,7) / 24,7 \times 100 \approx -41,7 \%$.

Donc, entre 2011 et 2018, la facture diminue d'environ 41,7 %.

Question 3

Rappel de la question : À l'aide du document, vous montrerez les avantages d'une politique de la concurrence pour le consommateur.

Affirmation : La politique de la concurrence avantage le consommateur car elle favorise des prix plus bas et un marché plus dynamique.

En effet (cours) : la politique de la concurrence vise à empêcher les pratiques anticoncurrentielles (ententes, abus de position dominante) et à favoriser l'entrée de nouveaux concurrents. Quand la concurrence augmente, les entreprises doivent baisser leurs prix, améliorer la qualité et innover pour attirer les clients. Cela augmente le surplus du consommateur (il paie moins cher et bénéficie d'un meilleur choix).

Illustration (document) : la facture mensuelle moyenne passe de 26,4 € en 2010 à 14,4 € en 2018.

Petit calcul (variation) : $14,4 - 26,4 = -12,0$.

Donc, le consommateur gagne en pouvoir d'achat avec une baisse de 12 € par mois en moyenne.

Petit calcul (taux de variation) : $(14,4 - 26,4) / 26,4 \times 100 \approx -45,5 \%$.

Donc, la facture moyenne diminue d'environ 45,5 %, ce qui illustre concrètement l'effet positif de la concurrence sur les prix.